

## Droits de la personne et principes fondamentaux

Allocution de l'honorable Monique Landry,  
Ministre des Relations extérieures,  
à l'occasion des consultations annuelles des organisatins  
non gouvernementales (ONG) sur les droits de la personne  
Ottawa, le 28 janvier 1987

---

Je vous remercie de votre chaleureux accueil et je me réjouis de pouvoir aborder avec vous l'importante question de droits de la personne. Il est triste cependant de penser qu'aujourd'hui, dans un grand nombre de pays, des gens qui partagent votre passion pour la liberté et les droits de la personne ne peuvent faire ce que nous faisons - ne peuvent exprimer leurs pensées, faire connaître leurs sentiments et les valeurs profondes qui les animent. Cela est triste en effet...mais cela nous rapelle aussi la grande importance des discussions que nous avons ici. Cela ne peut que nous stimuler et nous forcer à prendre des mesures concrètes.

En tant que ministre des Relations extérieures, et au nom du ministère des Affaires extérieures, je veux souhaiter à tous la bienvenue à l'édifice Pearson. Certains d'entre vous sont déjà venus ici dans des circonstances analogues; pour d'autres, il s'agit d'une première. Vous constatez que le programme de cette année comporte au moins une innovation de taille: la formation de groupes de travail, formule qui permettra des discussions approfondies sur des thèmes régionaux intéressant un grand nombre de participants.

Les consultations que nous allons avoir sont les plus importantes jamais tenues sur les droits humains dans le monde, avec un ordre du jour complet. Je puis vous dire que le gouvernement du Canada n'est pas sans remarquer, sans apprécier et sans partager l'intérêt qui ne cesse de croître à l'égard de cette question.

En fait, si je ne devais faire ressortir qu'un seul point au cours de mon allocution...si vous deviez vous souvenir d'une seule phrase que j'aurai